

cable de Saint-Antoine et de Sainte-Marguerite. Les privilèges, les droits et les charges de possession passèrent à ses nouveaux maîtres, qui ne manquèrent pas de tirer honneur de la concession qu'ils avaient sollicitée et obtenue (1).

La seconde chapelle, de toutes la plus ornée et la plus en vénération, était dédiée à la Vierge Marie. Son autel reçut une consécration spéciale en même temps que ceux du grand chœur et de saint François de Paule. Les fidèles aimaient à venir fréquemment prier près de l'image de la mère de Dieu qu'on invoquait dans ce lieu sous le nom de sainte Marie Majeure, par allusion à une des basiliques les plus vénérées de Rome.

L'Abbé J.-B. VANEL.

(A suivre).

[1] H 363. Cession de la susdite chapelle faite en notre faveur par M^{me} de Beaugard, héritière dudit seigneur d'Auxerre et au même temps nouvelle cession faite par le couvent en faveur de sieur Anthoine Pralong sous la charge de la susdite pension de 15 livres, outre laquelle ledit sieur Pralong a doté la chapelle d'une autre pension de 33 livres sous la charge de deux messes basses chaque semaine, l'une de sainte Marguerite et des trépassés, jour du décès de damoiselle Marguerite Rolin sa femme et l'autre de saint Anthoine et des trépassés le jour de son décès qui fust un mardy, avec quelques suffrages; le tout par un même contrat qui est du 28 may 1629.

Nous avons trouvé des quittances de cette rente jusqu'en 1691. — La dernière a été passée à dame Catherine Giry, veuve du sieur Guillaume Pralong et tutrice de leurs enfants. — H 350. *Livre ancien des chapitres généraux et particuliers.*